

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 28 février 2008 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 22 janvier 2008.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 22 janvier 2008 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Résultats de la commission d'appel d'offres du 21.01.08
2. Résultats de la commission chargée de la commande publique du 11.02.08
3. Convention CISPD
4. Vote du compte de gestion de la Trésorerie 2007
5. Vote de l'affectation des résultats 2007 pour le budget 2008
6. Vote des taux d'imposition 2008
7. Attribution des subventions 2008
8. Vote du budget 2008
9. Questions diverses

Désignation d'une secrétaire de séance : M. Le Maire propose M. CHARLES. VOTE : contre : 10 – pour : 12.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2008 : VOTE : abstentions : 10 - pour : 12.

Nouvel ordre du jour :

- Questions diverses : Ruine du Janin, sécurité rue du 8 mai 1945, 1 demande concernant Gérard Albin.

VOTE : unanimité

B. GASSAUD indique qu'il a retiré de l'ordre du jour la question de la police multicommunale. Certains points restent à éclaircir et ce dossier ne doit pas être traité dans la précipitation.

1) Résultats de la commission d'appel d'offres du 21.01.08

Bernard GASSAUD, Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 21 janvier 2008 concernant un marché (articles 28 du CMP). Monsieur le Maire a présidé cette commission et communique les conclusions de cette réunion.

- Aménagement de sécurité de la RD 128 et création d'une voie nouvelle "Marché aux Cerises"

Après analyse des offres, la commission décide de retenir la proposition de :

SCREG SUD EST COLOMBE – ZA BIEVRE DAUPHINE – 38690 COLOMBE.

Montant : 696 113 € HT.

B. GASSAUD rappelle à tous les conseillers municipaux que les dossiers sont à leur disposition en mairie. Il précise que la commission d'appel d'offres est souveraine dans ses décisions.

2) Résultats de la commission chargée de la commande publique du 11.02.08

Bernard GASSAUD, Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission chargée de la commande publique qui s'est tenue le 11 février 2008 concernant un marché (articles 28 du CMP). Monsieur le Maire a présidé cette commission et communique les conclusions de cette réunion.

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la montée du Trincon

Après analyse, la commission donne un avis favorable à cet avenant avec ALP'ETUDES – 137 rue Mayoussard – 38430 MOIRANS.

Montant : 23 288,09 € TTC.

B. GASSAUD précise qu'un suivi de chantier supplémentaire a été demandé à la Sté Alp'Etudes compte-tenu des impératifs fixés par le gestionnaire de la voirie.

3) Convention CISPD

M. Bernard GASSAUD, Maire rappelle le rôle du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Les communes de La Buisse, Coublevie, Voiron, Voreppe et St Jean de Moirans adhèrent au CISPD.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement entre les communes membres du CISPD dans le montage et le financement d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité : Autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

M.A. MACARI s'étonne que la convention soit signée a posteriori alors que la personne est déjà embauchée. B. GASSAUD répond que seule la commune de St Jean de Moirans n'a pas encore délibéré, les élus ayant souhaité plus d'informations. La commission « civisme et sécurité » s'est réunie le 19/02/2008 et a donné un avis favorable à cette convention.

4) Vote du compte de gestion de la Trésorerie 2007

Après toutes les vérifications nécessaires, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Vote de l'affectation des résultats 2007 pour le budget 2008

Le conseil municipal par 10 voix contre et 12 voix pour, décide du virement de la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2007 à la section d'investissement soit 923.587,86 €.

P. NOE fait remarquer que l'excédent de fonctionnement a encore augmenté depuis 2006 ce qui montre que le budget n'est pas réalisé. B. GASSAUD répond que les travaux du Trincon étaient programmés pour 2007 mais que les services du Département ont répondu en juillet 2007 seulement avec un complément le 27/02/2008, ce qui empêché la réalisation des travaux en 2007.

6) Vote des taux d'imposition 2008

M. Bernard GASSAUD Maire, rappelle au Conseil Municipal la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2008. Il rappelle que les taux suivants étaient en vigueur pour 2007 et le seront également pour l'année 2008. B. GASSAUD informe l'assemblée de l'avis favorable de la commission des finances du 21 février 2008 (5 pour, 1 contre).

- **Taxe d'habitation :** 13,96
- **Foncier bâti :** 22,05
- **Foncier non bâti :** 63,01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 1 abstention et 21 voix pour : se prononce pour les taux ci-dessus rappelés.

7) Attribution des subventions 2008

Associations locales		Associations extérieures	
FCPE	102,00 €	Scouts et Guides de France	200,00 €
Secours Populaire Français	104,00 €	MFR Bourgoin	38,90 €
Tennis de table	612,00 €	Ass. Sportive le Vergeron	166,00 €
Union des pêcheurs	85,00 €	ADOT 38	60,00 €
Amicale boules Paviot	250,00 €	Maison Rurale Coublevie	38,90 €
Amicale boules St Jean	255,00 €	MFR Chatte	38,90 €
Sou des écoles	1 040,00 €	MFR St André le Gaz – Le Chalet	116,70 €
Théâtre de l'Arc en Ciel	312,00 €	Chambre des métiers de Vienne	38,90 €
ACCA	109,00 €	ASEAI Tullins	77,80 €
Bibliothèque	622,00 €	Ass. Des donateurs de sang Voiron	136,00 €
FNACA	85,00 €	La Prévention routière	60,00 €
UNRPA	936,00 €	Vélo Club la Buisse	600,00 €
APEL	1 090,00 €	Club d'athlétisme Moirannais	1 219,00 €
Accompagnement à la scolarité	240,00 €	Ass. Intercommunale Petite Enfance	1 450,00 €
Compagnie de la Sereine	700,00 €	Société d'agriculture	55,00 €
Olympique St Jean	156,00 €	Institut médico-professionnel Meyrieu	38,90 €
Compagnie des pinces à linge	306,00 €	FRAPNA	60,00 €
		Lycée E. Herriot	100,00 €
		IMT Grenoble	466,00 €
		Lycée Beghin	102,00 €
		LEP Chabons	38,90 €
		Société d'agriculture	55,00 €
		RASED	543,00 €

Amicale des Sapeurs pompiers : 2 700 €

Les P'tits Loups : 57 800 €

Comité social du personnel : 2 300 €

Voironnais Volley ball : 2 900 €

OGEC : 2 917,50 €

Maison Pour Tous : 73 000 €

Lyre St Jeannaise : 1 220 € + 728 €

Relais d'assistantes maternelles : 5 834 €

Coopérative scolaire pour projets : 2 550 €

CCAS : 9 000 €

Karaté club : 1 560 €

G. SEGUIN s'étonne du petit montant de la subvention octroyée au Secours Populaire alors que les besoins augmentent malheureusement de plus en plus. D. CHAMBON répond que le montant de la subvention au CCAS a été très largement augmenté afin de répondre aux besoins. G. SEGUIN demande pourquoi les listes de personnes bénéficiaires ne sont pas transmises. A. HUMBERT répond que c'est confidentiel et qu'il est interdit de communiquer les coordonnées des bénéficiaires. D. CHAMBON donne le détail des subventions octroyées à l'école privée en réponse à une question de G. SEGUIN.

8) Vote du budget 2008

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses se montent à 2 601 707,00 € dont un virement à la section d'investissement d'un montant de 629 011,00 €

En section d'investissement, les recettes et les dépenses se montent à 2 918 506,00 €

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 21.02.08 (5 voix pour et une contre), par 10 voix contre et 12 pour, le budget 2008 a été adopté. Le vote a été effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

9) Questions diverses

- La ruine du Janin : F. PERNOUD demande où en est la mise en sécurité de cette bâtisse ? B. GASSAUD répond que le dossier avance et que le nécessaire sera fait.
- Sécurité rue du 8 mai 1945 : J. GILLE demande la mise en place de panneaux zone 30 à l'entrée de la rue. D. GARCIN répond que les panneaux seront très prochainement posés.
- J. GILLE demande la présence maximum de M. Gérard ALBIN pour les prochaines élections municipales. G. GASSAUD répond que l'autorité de police relève du Maire.

B. GASSAUD remercie l'ensemble de ses collègues du groupe majoritaire pour le travail accompli dans un esprit de solidarité, d'égalité et de tolérance. Il remercie également les équipes du personnel communal.

La séance du conseil municipal est levée à 20h45

Le Maire,

Bernard GASSAUD

Rédaction : V. DODDO

Vérification : B. GASSAUD

Date : 05.03.08